



COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE REUNION du 03/04/2015 GT2 Gouvernance PCRS Commission Données du CNIG

Objet : Réunion du Groupe de Travail GT2 sur la Gouvernance du Plan Corps de Rue Simplifié, Commission Données du CNIG.

Ordre du jour :

1. Expérimentation PCRS Vendée.
2. Présentation du Projet de protocole d'accord national de déploiement du PCRS.

Documents présentés accessibles sur : http://cnig.gouv.fr/?page_id=1444

Prochaine réunion : à déterminer.

Liste de diffusion

Participants - Organisme	Participants - Organisme
Ange-Lucien Guidicelli – CSNGT	Marc Despres – Bordeaux Métropole
Bruno Raguin – GRT gaz	Marc Leobet – MEDDE/CGDD/DRI
Cécile Tamoudi – AITF Rennes Métropole	Mary Juteau – Angers Loire Métropole
Cedric Seigneuret – GéoVendée	Matthieu Le-Masson – IGN DPC
Charles-Antoine Gautier – FNCCR	Michel Segard – IGN DPC
Christian Auneau – Erdf	Pascal Lory – IGN/Appui CNIG
Didier Brossard – SIEEEN	Patrick Bezard Falgas – OGE
Emilie Parrain – Ville de Nanterre	Pauline Lunard – PPIGE
Eric Cajoly – IGN DPC	Pierre Nguyen-Trong – Grdf
Eric Danion – SIEEEN	Pierre Vergez – IGN/Appui CNIG
Frederic Brönnimann – IGN Conseil	Richard Mitanchey – CEREMA/COVADIS
Jean Boesch – MEDDE/DGPR	Robert Olivé – FNEDRE
Jean-Lucien Seligmann – Geoautomation	Seckou Sadio – Chartres Métropole
Jean-Pierre Moreau – Erdf	Sebastien Wehrle – Eurométropole de Strasbourg
Joël Rivallan – SDAEP22	Suzanne Nicey - Afigéo
Loïc Rebours – ERDF	Sylvaine Duceux – Lorient Agglomération
Loriane Roussel – FNEDRE	Vincent Deshoux – GéoPAL
	Yves Riallant – Afigéo

Objet	Date	Nom	Rôle
Relecture	05/05/2015	Participants.	Membres du GT2 Gouvernance RTGE
Validation	19/05/2015	Y.Riallant	Animateur

Compte rendu synthétique :

1. Expérimentation PCRS en Vendée

Par Cédric Seigneuret de GéoVendée

Documents présentés accessibles : http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2015/04/20150403_PRESENTATION_RTGE_CNIG.pdf

GéoVendée a 2 membres fondateurs particulièrement intéressés par le PCRS : Le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Vendée et Vendée Eau (syndicat eau potable).

Etude initiale :

Le Stock des données de plans ERDF se trouve sur quatre niveaux de qualité nommés de V1 à V3 :

- V3 casé
- V2 plan casé géoréférencé pouvant être transformé et recalé pour obtenir du casé V3
- V2 + plan casé géoréférencé nécessitant du levé terrain pour obtenir du casé V3
- V1 scan raster non géoréférencé (sera résorbé d'ici 2016).

Il faut signaler que les lieux le plus récemment mesurés par ERDF sont les plus précis (casé V3). Les centre villes étaient déjà mesurés et ne sont donc pas forcément les plus précis.

GéoVendée a effectué des tests de qualité des casés V3 ERDF sur la commune de Noirmoutiers dont les résultats obtenus sont :

- Précision < 10cm (planimétrie)
- Des objets non définis en Z
- Format et structure DAO
- Pas de continuum géométrique
- Projection en lambert 2

Expérimentation de relevés de données

- Société Fit Conseil à Beauvoir sur mer :
 - Technologie LIDAR, LASER et Centrale inertielle associée à des caméras
 - précision < 10cm (xyz)
 - contrainte : peindre les affleurants en blanc pour une reconnaissance automatique
 - Vitesse d'acquisition des images aller-retour (=> 50 km/j)
 - Production de PCRS en création 32km/j car nécessite un aller/retour pour les prises de vues
 - Production de PCRS en transformation de casés, 64 km/j car nécessite un seul passage
 - modèle économique en cours de rédaction par FIT

- Géoautomatisation à Beauvois sur mer (urbain dense) :
 - 14 à 16 caméras
 - Précision de l'ordre de 5cm (xyz)
 - Pas de LIDAR mais callage par traitement des vues prises par les caméras
 - Pas d'identification automatique des bouches à clef et regards
 - 1 seul passage suffit (=> 100 km/jour)
 - Coût d'achat (propriété) du PCRS entre 200 et 500 € du km
 - Coûts d'accès (en ligne ou local) aux images sources produites par les caméras et aux outils de navigation et de mesures topo dans les environnements ESRI, Bentley, Atlog , Autodesk ou 100% web
 - forfait d'accès illimité de 60 à 100 €/km/opérateur ou abonnements coût selon la durée d'engagement
 - MAJ après 3ans d'abonnement renouvellement du roulage inclus dans l'abonnement.

- Une nouvelle expérimentation est prévue à Beauvois sur mer.

2. Présentation du Projet de protocole d'accord national de déploiement du PCRS

Par Yves Riallant Afigéo

Projet de protocole : http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2015/03/2015_03_16_CNIG_Projet_ProtocoleNational_V07.pdf

Présentation du protocole : http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2015/03/2015_04_03-CommissionDonnees_PCRCN_CNIG-1.pdf

Urbain/rural :

Il faut reformuler les termes employés dans le projet de protocole national concernant l'urbain et le rural afin d'éviter toute suggestion portant au clivage. La distinction urbain/rural devrait ainsi plutôt être portée en termes de densité (plus ou moins dense) dans le projet de Protocole. Dans l'expérimentation susvisée, c'est bien la globalité du territoire qui était traitée avec soit du rural moins dense en termes de population, soit de l'urbain, dense et plus urbanisé. De toutes les façons, il faut répondre au besoin de mesurer les réseaux sur la totalité du territoire.

Mutualisation :

L'expérience Vendée montre que c'est possible. Dans le projet de protocole, le PCRS est considéré comme un «bien commun». Les 2 critères d'un «bien commun» sont :

- le critère de non-exclusion : on ne peut exclure personne de son usage,
- le critère de non-rivalité : l'usage par un individu n'empêche pas un même usage ou un autre usage par un autre individu.

En aucun cas, la question gratuit/payant n'est évoquée. Les biens commun étant de moins en moins diffusés gratuitement ou à coût marginal, il faut trouver le modèle économique adéquat.

Les exemples d'utilisation a posteriori du PCRS ne pourront que motiver les collectivités. Dans une région donnée, on peut s'attendre à ce que seule une partie des acteurs s'impliquent.

Précision du PCRS :

La précision des réseaux doit rester sous l'entière responsabilité de l'exploitant et seules les données numériques pourront faire foi :

- Soit des coordonnées absolues XYZ,
- Soit des traits de cotation relatifs.

Le MEDDE ne souhaite pas que la notion de classe de précision soit évoquée dans le standard, le fond de plan servant à la seule représentation visuelle.

Autres remarques :

- la DGPR envisage de rendre le standard PCRS d'application obligatoire dans le cadre des réponses aux DT et DICT prévues par la réforme anti-endommagement, une fois qu'il aura été validé, par le biais d'une modification de **l'article 7 I 7° de l'arrêté du 15 février 2012 modifié**. Cette proposition de modification fera l'objet d'une consultation.
- Un projet de schéma de déploiement du PCRS pourrait être annexé au protocole d'accord national comme suggéré par le représentant de la FNCCR. Ce schéma, figurant dans le compte rendu du GT2 du 12 mars 2014, explicite le contenu du protocole. Il va être mis à jour, il se trouve ici :
http://cnig.gouv.fr/wp-content/uploads/2014/03/2014_03_12_CR_CommissionDonnees_GT2-RTGE_Vfin.pdf
- La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies, FNCCR, fera parvenir ses remarques sur le protocole et souhaite :
 - connaître l'ensemble des signataires,
 - figurer au niveau des collectivités plutôt que des opérateurs (AMF),
 - que le document soit allégé des références réglementaires répétées.

Calendrier :

- Mai – juin 2015 : fin des dernières contributions au standard PCRS, et validation.
- 24 juin 2015 : Le sénateur Courteau accueille la cérémonie de signature du protocole national d'accord au Palais du Luxembourg.
- De nombreux échanges ayant trait à l'accompagnement de la mise en place du standard PCRS, et aux suites de la signature du protocole national d'accord, ont eu

lieu en séance. Ces sujets seront repris dans le cadre d'un groupe de travail GT3 « accompagnement à la mise en œuvre du PCRS » qui sera prochainement mis en place.